

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 16 novembre 2023

Présents

M. Jean-Paul PAVILLON et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Corinne PICARD (arrivée au point n°2) représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Marie-Chantal GUILLOT, Monique LE BIHAN, Martine SCOTTO DI VETTIMO et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. Philippe LABORDERIE
Mme Christine CORBILLON
Mme Christelle TREHET-COLLET

Mme Edith CHOUTEAU
Mme Danielle LANGLOIS
Mme Monique LE BIHAN

Absent excusé

M. Gérald BOUSSICAULT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Philippe FREMONDIÈRE, directeur général des services, Ville des Ponts-de-Cé.

POINT N°8 – BUDGET CCAS – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Vu le point 1.7 relatif à la création du compte 7712 « subvention d'équilibre » de l'INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE N° DGCS/SD5B/DGCL/DGFIP/CL1B/2023/29 du 6 juin 2023 relative à la mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) publics au 1er janvier 2023 (mise à jour du plan comptable et du tome I « Le cadre comptable »)

Madame CHOUTEAU, Vice-présidente, propose, d'ajuster les crédits du budget CCAS comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Imputation	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
6715 – Chap 67	Subvention de fonctionnement aux budgets annexes	+ 8 170 €	
7474 – Chap 74	Participation Commune		+ 8 170 €
	TOTAL	+ 8 170 €	+ 8 170 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

